

LE FAIT DU JOUR

redaction@sonapresse.com

Cinq policiers jugés et condamnés

Abel EYEGHE EKORE
Libreville/Gabon

C'EST dans une salle d'audience prise d'assaut par une marée humaine, vendredi dernier, que la directrice de la voie publique (DVP), Séraphine Mbogah, et quatre de ses agents, Nancy Bissagou, Anouchka Bounda Milebou, Ulrich Armel Otsobi Wandzangoye et Euloge Mouélé ont été jugés par le Tribunal correctionnel spécial de Libreville.

Ils étaient poursuivis pour corruption passive et concussion, appelées en jargon local "racket". Avec eux, un civil, Gontran Abessolo Mebiame, qui dit avoir été recruté par les agents pour effectuer le travail à leur place, lorsqu'ils sont indisponibles. Ils ont été reconnus coupables des faits qui leur sont reprochés et ont été condamnés à 120 jours d'emprisonnement, dont 61 jours assortis d'un sursis et une amende de 300 mille francs chacun. Ils ont été condamnés en outre à égalité aux dépens. Placés sous mandat de dépôt depuis le 28 juin 2021, ils devraient donc recouvrer la liberté dans quelques jours.

Dans le rappel des faits par le greffier lors de cette audience publique, c'est dans la journée du 2 juin 2021 que tout a commencé. En effet, un juriste empruntant la zone du carrefour Ancienne-Sobraga constate qu'un jeune homme en civil prélève de l'argent aux taximen, en relevant à chaque versement l'immatriculation du véhicule. Il se rapproche de lui et pose quelques questions. Celui-ci lui confie qu'il travaille pour les policiers qui sont assis non loin de là. Voyant que l'étau se resserre autour de lui durant la discussion, il fait appel aux agents, et ces derniers tentent de s'en prendre au juriste. Ce qui va attirer l'affluence. Et une magistrate passant par là est mise au courant de la situation. Cette dernière interpelle le procureur qui se saisit du dossier.

Lors de l'interrogatoire, le jeune homme confie qu'il a été recruté par Nancy Bissagou avec qui il travaille depuis le carrefour Derrière-la-prison. "À la fin de la journée, les policiers me donnent 2 à 4 mille francs, selon la recette du jour", précise-t-il. À son tour,

Nancy Bissagou souligne qu'elle travaille sous les ordres d'un supérieur, Euloge Mouélé, qui a sous son contrôle 13 carrefours. Et ajoute que chaque vendredi, ce dernier vient faire le recouvrement qu'ils appellent "le compte rendu". S'il ne passe pas, l'argent

Ils étaient poursuivis pour corruption passive et concussion, appelées en jargon local « racket ». Avec eux, un civil, Gontran Abessolo Mebiame, qui dit avoir été recruté par les agents pour effectuer le travail à leur place, lorsqu'ils sont indisponibles.

Des faits jugés très graves par le ministère public qui va convoquer la DVP. Au terme des différentes confrontations, les cinq policiers et le jeune homme vont être placés sous mandat de dépôt le 28 juin 2021.

La première audience a eu le 9 juillet. Au cours de celle-ci, les avocats des prévenus ont soulevé des exceptions et demandé la liberté provisoire pour leurs clients, ce qui a été refusé par le tribunal. L'affaire a été renvoyée au 23 juillet, puis reportée au 30 juillet, où elle a été examinée au fond. Et c'est vendredi 13 août que la décision est intervenue. Le tribunal correctionnel spécial de Libreville les a reconnus coupables de concussion et corruption passive, délits punis par les articles 127 et 129 du Code pénal.

est envoyé électroniquement. Euloge Mouélé qui va reconnaître les faits n'ira pas avec le dos de la cuillère. Il va tout de suite retracer le circuit emprunté par l'argent. "Je suis aussi envoyé par mon chef hiérarchique, la DVP, auprès de qui je fais des versements. Et c'est elle qui fait le partage", a-t-il souligné. Des



Photo: Abel Eyeghe/L'Union

Des condamnations qui peuvent être un signal fort pour lutter contre la corruption et la concussion

TOLÉRANCE ZÉRO POUR LES FDS

ALI BONGO ONDIMBA (Chef suprême des FDS)

«A droits exceptionnels, devoirs exceptionnels. Plus que tous autres citoyens, vous devez être exemplaires et irréprochables tant dans votre activité professionnelle, dans votre comportement que dans votre moralité.»

YVES DITENGOU (Chef d'état-major général (CEMGFAGE))

«J'ai reçu, tout comme mes collègues de la Gendarmerie nationale et de la Garde républicaine, des instructions fermes du ministre de la Défense nationale et je ne transigerai pas, c'est désormais tolérance zéro ! Tout militaire impliqué sera systématiquement traduit devant un conseil de discipline avec une seule sanction : la radiation, avec perte d'effets et attributs médiatisée, pour servir d'exemples»

YVES BARASSOUAGA (Commandant en chef de la Gendarmerie nationale)

«Toute tentative de racket ou d'autre forme d'extorsion de fonds par un gendarme sur la voie publique devra être dénoncée à l'inspection technique de la gendarmerie ou à la police militaire»

© D. Maxwell MOESSAVOU Source : Documentforce l'union

nnés pour "racket"



au sein des forces de sécurité.

Gendarmerie: accalmie ou fin du racket?

IMM
Libreville/Gabon

CECI expliquerait-il cela? Uniforme de travail avec un matricule militaire accroché sur le buste, ordre de mission, bulletin de service signé du chef hiérarchique et obligation de se soumettre au contrôle de la police militaire, de l'inspection technique de la gendarmerie ou de tout autre chef hiérarchique. Ce sont là les conditions posées par le général de brigade Yves Barassouaga, commandant en chef de la Gendarmerie nationale, à ses agents. Des instructions fermes qui pourraient mettre un terme aux opérations de racket organisées sur la voie par les hommes de ce corps des Forces de défense auxquels il est juste demandé "la délivrance d'une quittance payable au Trésor public" en cas d'infraction au code la route. Depuis cette mise en garde du commandement en chef, relayée par les réseaux sociaux, de nombreux usagers, les transporteurs urbains et périurbains, notamment les taximen et clandomen observent une accalmie. Les sites de contrôles comme celui du quartier Bananier à Owendo,



Photo: IMM

érigés sur le long de la route, et qui s'étaient transformés en véritables guets-apens pour les transporteurs, celui de Derrière-l'Assemblée nationale, sur le boulevard Triomphal... sont actuellement déserts. Il faut avouer que ces pratiques de racket sous prétexte de contrôles routiers ont toujours terni l'image des Forces de l'ordre en "mission" sur le terrain. La sortie remarquée du patron de la Gendarmerie nationale à travers un communiqué diffusé par voie de presse tient lieu d'avertissement aux agents véreux qui récidiveraient avec

de tels comportements indignes d'un gendarme. Les usagers ont ainsi deux numéros téléphoniques (061 00 18 67 et 061 00 18 63), celui de l'Inspection technique de la Gendarmerie et de la police militaire au cas où ils seraient abusés. Aussi, nombre d'usagers de la route voudraient-ils croire à la fermeté affichée par le Cochef de la Gendarmerie nationale mais se demandent tout de même si cela tiendra sur la durée. En tout cas un bon exemple qui devrait faire école auprès des autres corps affectés au contrôle routier.

À chacun sa "Mbogah"

E. NDONG-ASSEKO
Libreville/Gabon

CELA pourra-t-il réellement servir de leçon à leurs congénères? Difficile de parier sur l'affirmative tellement la pratique s'est transformée depuis en gangrène. Si le pot aux roses qui a débouché sur la condamnation judiciaire a été découvert "au point" de l'Ancienne-Sobraga, c'est parce qu'il y a eu trois mailons très regardants sur les agissements répréhensibles: le juriste et le magistrat de

passage, et le procureur de la République saisi. Ce sont ces trois hommes de loi qui ont confondu les auteurs de cette corruption. Les usagers de la route en sont dépités. La généralisation du "salut du képi" est telle qu'il existe une "Séraphine Mbogah" à chaque strate de l'administration policière. Toute hiérarchie exige de ses éléments un maravédis quotidien consistant. Les hommes de terrain reçoivent des instructions de leur chef de service. Ce dernier dit se soumettre aux commandements

du directeur. Et celui-ci en reçoit autant de sa hiérarchie, comme on l'a vu lors du procès de Mbogah et consorts. Chaque supérieur fixe son montant journalier. Il s'agit d'une règle non écrite dont se servent la plupart des supérieurs des corps versés, surtout, dans le contrôle routier. Résultat: les taximen et autres clandomen paient au prix fort leurs activités. La répartition (ou plutôt le déploiement) par zones des agents permet une meilleure "cueillette" à une échelle escomptée par les chefs. Que l'on ne s'étonne pas

de la frénésie et de la sélection que les policiers et gendarmes mettent dans l'exécution des ordres. "Cela frise même l'indécence, à voir ces messieurs agir ainsi sans plus mettre les gants, ou la manière", a lâché un client de taxi-bus au poste de contrôle situé peu après l'échangeur de Lalala. Là, sur la dizaine de véhicules interpellés, il n'y avait que les taxis. "Puisque ce sont les taxis qui font de l'argent, cela se comprend facilement. Avec les particuliers, il est impossible de réunir les sommes exigées par leur hiérarchie".

Tôt le matin, les "chiens" sont lâchés, et tout est prétexte pour soutirer à l'usager des billets de banque. Tout est infraction: être en règle ou ne pas l'être; rouler vite comme rouler lentement; clignoter comme ne pas clignoter en stationnant; téléphoner alors que l'on est garé comme téléphone en roulant... Tout est bon pour la répression. Quelquefois, un magistrat très pointilleux sur l'éthique policière peut passer par là, et voilà les ennuis judiciaires... Alors, attention!